

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC097

Conseil Communautaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes de la commune de Plagne, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Lucie JOUHAUD

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Florian MOINE - Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Elisabeth JEAMBENOIT à Lucie JOUHAUD - Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Denis MOSSAZ - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Régis PETIT - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 8

Votants : 30

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC097-BF
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Approbation de la décision Modificative n°03 – Budget Principal

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget principal a été voté en séance du conseil communautaire du 27 mars 2025, qu'une Décision modificative n°1 a été votée en séance du conseil communautaire du 22 mai 2025 et une Décision modificative n°2 votée en séance du conseil communautaire du 03 juillet 2025.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget Principal 2025 en adoptant une Décision Modificative n°3 afin de procéder à des réajustements de crédits sur plusieurs comptes, notamment par rapport à la prise en compte de l'augmentation du FPIC ou des écritures de régularisation par rapport à la cession des bâtiments Sonimat et Pépinière où une TVA avait été appliquée à tort, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			Diminut° sur crédits déjà alloué		Augmentation des crédits	
Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
CHAP 014 - ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS	739211		67 740,00			
CHAP 014 - FPIC				7392221		129 330,00
CHAP014 - PRELEVEMENT TMAPI				7391118		2 250,00
CHAP 67- ECRITURES REGUL DECLARAT° TVA				678		303 432,00
CHAP 65 - HEBERGEMENT INFORMATIQUE				65811		2 700,00
CHAP 65 - PARTICIP° PETITS EQUIPTS FOUR.ANI				65748		2 500,00
CHAP 011 - FRAIS FOURRIERE ANIMALE	6288		2 500,00			
CHAP 011 - GESTION CENTRE AQUATIQUE				6284		180 000,00
CHAP 011 - INFORMATIQUE PRESTA. SERVICES				611		18 700,00
CHAP 011 - INFORMATIQUE MAINTENANCE				6156		7 500,00
CHAP 023 - DIMINUTION VIREMENT/EQUILIBRE	023		141 352,00			
Fonctionnement dépenses			211 592,00			646 412,00
	Solde DF		434 820,00			
CHAP 73 - AC NEGATIVES				73211		1 960,00
CHAP 75 - ECRITURES REGUL DECLARAT° TVA				75888		252 860,00
CHAP 70 - CA CENTRE AQUATIQUE				70632		180 000,00
Fonctionnement recettes			-			434 820,00
	Solde RF		434 820,00			

SECTION D INVESTISSEMENT			Diminut° sur crédits déjà alloué		Augmentation des crédits	
Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
CHAP 21 - TRAVAUX BATIMENT ADS				21351	38	300,00
CHAP 23 - CONSTRUCTION	2313		96 090,00			
CHAP 27 - PARTICIPATION BIEN DE RETOUR				2764	35	3 000,00
CHAP 21 - PARTICIPATION EQUIPT F.ANIMALE				20421	35	2 010,00
CHAP 021 - ECRITURES REGUL DECLARAT° TVA				2115		252 860,00
Investissement dépenses			96 090,00			258 170,00
	Solde DI		162 080,00			
CHAP 21 - ECRITURES REGUL DECLARAT° TVA				2115		303 432,00
CHAP 021 - DIMINUTION VIREMENT/EQUILIBRE	021		141 352,00			
Investissement recettes			141 352,00			303 432,00
	Solde RI		162 080,00			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°25-DC045 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget Principal,

VU la délibération n°25-DC064 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2025 approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal,

VU la délibération n°25-DC080 du Conseil communautaire en date du 03 juillet 2025 approuvant la décision modificative n°2 du Budget Principal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 03 du Budget Principal 2025 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Valserhône certifie le caractère exécutoire du
présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua,
le :
Publié le :

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC097-BF
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD

